



COORDINATION GENERALE DES INSTITUTS DE FORMATION
FORMATION EN ERGOTHERAPIE

LIVRET D'ACCUEIL

FORMATION EN

ERGOTHERAPIE

L'institut de formation en ergothérapie se situe sur le site du CHU de Poitiers :

Au 1er janvier 2021, le CHU de Poitiers et le Groupe hospitalier Nord-Vienne ont fusionné, formant ainsi un établissement public de santé unique sur le département de la Vienne pour l'offre de soins en médecine, chirurgie et obstétrique.

Le CHU de Poitiers compte désormais 5 sites :

POITIERS (La Milétrie) - CHATELLERAULT - LOUDUN – MONTMORILLON - LUSIGNAN



- ✚ Le CHU est l'organisme support
- ✚ La région Nouvelle Aquitaine est l'organisme financeur
- ✚ La formation est reconnue par l'université de Poitiers
- ✚ Vous êtes par votre inscription à la formation étudiants de l'université
- ✚ L'université vous délivre le grade licence à l'issue de la certification délivré par la DREETS (ancienne direction regional de la jeunesse et de la cohésion sociale DRJSCS)

CHAPITRE I : PREAMBULE

Vous entrez dans une formation professionnalisante, qui va vous offrir à l'issue de la validation de l'ensemble des épreuves, un titre et l'autorisation d'exercer une profession réglementée par le code de la santé. Cela vous engage civilement, professionnellement à une posture éthique et des responsabilités. Ce parcours de formation, d'une durée de 3 ans, a pour objectif de vous accompagner dans cette transformation. Celle-ci ne peut se faire sans votre adhésion et participation active. La formation en ergothérapie appartient au centre Régional de Formation des Professions de Santé du CHU de POITIERS.

La convention signée entre la région, le CHU et l'université de Poitiers vous permet d'obtenir le grade universitaire de Licence en parallèle de votre diplôme d'état. Grâce à votre contribution à la CVEC, cette inscription vous donne accès à un ensemble de droits et de services universitaire. N'hésitez pas à consulter régulièrement votre adresse de messagerie électronique de l'université ainsi que les réseaux sociaux de l'université afin d'être au courant des dernières actualités.

CHAPITRE II : La coordination vous souhaite la bienvenue

II-1- Présentation des instituts composant la coordination

Les instituts de formation composant la coordination sont situés au Pavillon de l'Institut Régional de Formation des Professionnels de Santé (IRFPS) :

- RDC : Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)
- 1^{er} étage : Institut de Formation en Ergothérapie (IFE)
- 1^{er} étage : Centre de Formation des Assistants de Régulation Médicale (CFARM)
- 3^{ème} étage : Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK)
- 4^{ème} étage : Institut de Formation d'Aides Soignants (IFAS)
- 4^{ème} étage : Institut de Formation des ambulanciers (IFA)
- 5^{ème} étage : Institut de Formation de Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale (IFMEM)
- 6^{ème} étage : Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS)

Les coordonnées de chacun des instituts et du Centre sont :

- IFE : ☎ 05 49 44 41 22 - 📠 05 49 44 40 05 @ secretariat.ife@poitiers.fr
- CFARM : ☎ 05 49 44 30 41 @ vanessa.fernandes@chu-poitiers.fr
- IFAS : ☎ 05 49 44 34 52 - 📠 05 49 44 40 05 @ christine.lenfant@chu-poitiers.fr
- IFA : ☎ 05 49 44 30 41 - 📠 05 49 44 37 80 @ vanessa.fernandes@chu-poitiers.fr
- IFSI : ☎ 05 49 44 44 52 - 📠 05 49 44 40 05 @ karine.el-albani@chu-poitiers.fr
- IFMEM : ☎ 05 49 44 43 15 - 📠 05 49 44 44 55 @ ifmem.secretariat@chu-poitiers.fr
- IFMK : ☎ 05 49 44 44 31 - 📠 05 49 44 42 17 - @ IFMK.direction@chu-poitiers.fr
- IFCS : ☎ 05 49 44 44 21 - 📠 05 49 44 42 15 - @ sophie.gris-louvet@chu-poitiers.fr

Les formations proposées sont :

- L'IFE forme des ergothérapeutes sur 3 ans : 60 étudiants
- Le CFARM forme les Assistants de Régulation Médicales sur 42 semaines : 30 étudiants
- L'IFAS forme des aides-soignants sur 10 mois: 100 élèves suivent un cursus de formation complet, et environ 30 élèves un cursus partiel
- L'IFA forme les ambulanciers sur 18 semaines : 25 étudiants
- L'IFSI forme des infirmiers sur 3 ans : 570 étudiants
- L'IFMEM forme des manipulateurs d'électroradiologie médicale sur 3 ans : 81 étudiants
- L'IFMK forme des masseurs-kinésithérapeutes sur 4 ans : 160 étudiants
- L'IFCS forme des cadres de santé sur 10 mois : 35 étudiants

Ces instituts dispensent aussi des actions de formation continue.

II-2- Horaires d'ouverture

Horaires d'ouverture de chacun des Instituts et du Centre :

- **IFE :**

Les locaux sont accessibles de 7h30 à 19h00.

Le secrétariat est ouvert tous les jours de 9h à 17h15, sauf le mercredi où il est fermé. Un créneau horaire est réservé pour les étudiants de chaque promotion :

- L1 = le mardi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h15
- L2 = le jeudi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h15
- L3 = le vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h15

- **CFARM :**

La salle de simulation est accessible au pavillon Maillol de 8h30 à 17h00. Le secrétariat, situé à l'IRFPS, est ouvert de 8h30 à 16h45.

- **IFAS :**

- Les locaux sont accessibles de 7h30 à 19h00. L'institut ferme lors de certains congés scolaires.
- Le secrétariat est ouvert de 8 h 30 à 16 h 30.

- **IFA :**

Les locaux sont accessibles de 8h30 à 17h00. L'institut ferme lors de certains congés scolaires. Le secrétariat est ouvert de 8h30 à 16h45.

- **IFSI:**

- Les locaux sont accessibles de 7h30 à 19h00. L'institut ferme lors de certains congés scolaires.
- Le secrétariat est ouvert de 8 h 30 à 17h.

- **IFMEM :**

- Les locaux sont accessibles de 8h30 à 17h00. L'institut ferme lors de certains congés scolaires.
- Le secrétariat est ouvert de 8 h 30 à 17 h 00 (sauf vendredi 16h30).

- **IFMK :**

- Les locaux sont accessibles entre 8h et 17h30.
- Le secrétariat est ouvert de 8h15 à 17h30 et de 8h30 à 17h durant les vacances scolaires.

- **IFCS :**

- Les locaux sont accessibles entre 8h et 17h30. Ces horaires peuvent varier selon les besoins pédagogiques. L'institut ferme lors de certains congés scolaires.
- Le secrétariat est ouvert de 8h 30 à 13h et de 14h à 16h45 du lundi au vendredi.

II-3- Règles de sécurité

Les apprenants devront veiller à leur sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Les consignes d'incendie seront expliquées en début de formation par le service incendie du CHU.

CHAPITRE III : Pour vous aider dans vos études

III-1- Les ressources documentaires

Le Centre de Ressources Documentaires (CRD) du CHU de Poitiers se situe au rez-de-chaussée de l'IRFPS ; les jours et horaires d'ouverture sont :

Lundi au vendredi 8 h 30 – 17 h

Tél : (+33) (0)5 49 44 40 14

Courriel : docu.generale@chu-poitiers.fr

Site web : <http://www.netvibes.com/documentation-chu-poitiers#Accueil>

Le Centre de Ressources Documentaires (CRD) du CH Henri Laborit de Poitiers se situe au pavillon Pierre Janet Entrée 2 ; les jours et horaires d'ouverture sont :

Lundi : 13 h 30 – 16 h 30

Tél : (+33) (0)5 49 44 57 57 poste 5084

Mardi - Mercredi :

Courriel : centre-de-documentation@ch-poitiers.fr

9 h – 12 h/13 h 30 16 h 30

Site web : <https://ch-poitiers.fr/le-centre-de-documentation>

Jeudi - Vendredi : 9 h – 16 h 30

- Limité à 10 personnes sur rendez-vous et protocole sanitaire en usage.

les bibliothèques universitaires et leurs ressources Toutes les informations sont disponibles ici : <https://bu.univ-poitiers.fr/>

Vous bénéficiez aussi des services numériques de l'université :

- Une adresse courriel qui vous sera transmise en octobre avec votre carte d'étudiant.
- L'accès au programme Microsoft EES, (office 365)
- La plateforme Enoticia (environnement numérique de travail sécurisé).

III-2- Erasmus

La formation en ergothérapie du CHU offre la possibilité d'une expérience clinique à l'étranger. Cette possibilité est offerte à partir du semestre 4, sur demande individuelle et après avis de la direction. Une partie du financement est assuré par les fonds Erasmus +.

III-3- Les moyens matériels

Des salles informatiques sont disponibles dans chacun des instituts :

- **IFE/IFSI/CFARM** : 14 ordinateurs sont à disposition des étudiants en salle informatique
- **IFAS/IFA** : 14 ordinateurs sont à disposition des étudiants en salle informatique
- **IFMEM** : 13 ordinateurs sont à disposition des étudiants en salle informatique
- **IFMK/ESF** : des ordinateurs sont à disposition des étudiants dans une salle commune avec les étudiants de l'école de sages-femmes
- **IFCS** : 8 ordinateurs sont à disposition des étudiants en salle 2 et bureau des étudiants.

Le WiFi est accessible à l'IRFPS ; un code et un identifiant sont attribués par le Centre de Ressources Documentaires pour chacun des étudiants.

III-4- L'expérience clinique

Les stages constituent au sein de la formation un temps privilégié d'apprentissage d'une pratique professionnelle. Réalisés sur la base de 35h00 par semaine, ils s'effectuent en milieu hospitalier et extra-hospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté.

Une information sur le portfolio vous sera donnée ultérieurement.

Les tenues professionnelles sont prêtées par l'IFE. Elles sont à retirer au secrétariat avant de partir en stage. Un document est signé par l'étudiant avant de partir en stage et au retour de celui-ci.

Indemnités au cours du stage, selon l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au DE d'ergothérapeute :

- Indemnités de stage par semaine : 36 € en 1^{ère} année, 46€ en 2^{ème} année et 60€ en 3^{ème} année
- Indemnités de déplacement : calculée sur une base kilométrique comprise entre l'extérieur de l'agglomération de Poitiers et les départements limitrophes, ou sur le tarif des transports en commun quand le lieu de stage est desservi par le service. Pour les stages hors région, un seul aller-retour est pris en charge entre Poitiers et la ville d'accueil du stage.

III-5- Les aides

L'assistante sociale du CROUS : Mme VINET Stéphanie – Bâtiment POCCUS, 3 rue de la Devinière - 86000 POITIERES – 05.49.44.53.42 – service.social@crous-poitiers.fr

III-6- Couverture sociale

L'inscription à la sécurité sociale (CPAM) est obligatoire. Créez votre compte sur ameli.fr

Les assurances du CHU couvrent :

- les risques professionnels en cas de décès et d'incapacité permanente, totale, et en cas d'accident durant le trajet pour se rendre à l'institut de formation ou en revenir, durant les enseignements.
- la responsabilité civile en cas d'accident survenant tant au cours de l'activité à l'institut de formation que pendant les stages effectués dans le cadre des études (cf. attestation Société Hospitalière d'Assurances Mutuelles).

Responsabilité civile

Les frais d'assurance de responsabilité civile sont à la charge des étudiants. Il appartient à ceux-ci de souscrire un avenant limité dans le temps auprès de la compagnie d'assurance qui gère leur contrat « multirisques habitation – responsabilité civile », ou celui de leurs parents. Le choix du montant des garanties doit permettre à l'étudiant d'être couvert pour l'ensemble des risques suivants :

- la responsabilité civile, tant lors du stage que des trajets occasionnés par celui-ci
- accidents corporels causés aux tiers

- accidents matériels causés aux tiers
- dommages immatériels

Une assurance professionnelle est fortement conseillée.

Sécurité sociale Mutuelle étudiante

Vous pouvez choisir une mutuelle étudiante ou rester adhérent de celle de vos parents ou d'un proche.

CHAPITRE IV : VIE SOCIALE, PARTICIPATION ETUDIANTE

IV-1- Se déplacer

- Les parkings étant exclusivement réservés aux professionnels et usagers du CHU, le stationnement en dehors des places autorisées est verbalisé.
- Quatre lignes de bus Vitalis desservent le site de la Milétrie : 1, 3, 10 et 11 (<http://www.vitalis-poitiers.fr>)
- 2 parkings périphériques desservis par les lignes de bus sont accessibles : Champlain (campus universitaire de Poitiers) et la Hune (Saint-Benoît)
- Location de vélo au point « Cap sur le vélo » : sur le campus universitaire et pôle d'échange de la gare (05 49 52 36 36 – grandpoitiers.fr)
- Co-voiturage : possible à organiser en interne en respectant les consignes sanitaires en vigueur.

IV-2- Se nourrir

- Le restaurant du personnel (self-service) est accessible aux étudiants avec un tarif préférentiel. Il est situé 11ème étage de l'hôpital Jean Bernard (H11). Des paniers repas froids sont aussi à disposition contre rémunération.
- Les cartes permettant l'accès au restaurant sont délivrées par les secrétariats de chaque institut. La recharge de celles-ci se fait par carte bancaire au niveau de bornes (RDC J. Bernard, H11), ou à la régie (RDC de la tour J. Bernard) pour règlement par chèques ou espèces au tarif étudiant.
- Diverses cafétérias Relais H sont également à votre disposition : au rez-de-chaussée du même Hôpital Jean Bernard, dans le hall du bâtiment Centre Cardio Vasculaire, dans le hall du Pôle Régional de Cancérologie .
- Des des Camions repas (foodtrucks) sont aussi accueillis sur le site de la Milétrie
- Il est toléré de prendre son repas dans les espaces identifiés. Quelques micro-ondes sont mis à disposition au salon du bâtiment de l'IRFPS.
- Les étudiants ([IFE](#), [IFSI](#), [IFMK](#), [IFMEM](#)) ont accès aux restaurants universitaires situés sur le campus universitaire.

IV-3- Représentant Handicap

Les personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative de leur handicap peuvent contacter la directrice pour mettre en œuvre les aménagements recommandés.

IV-4- Les loisirs

- Sports universitaires
- Réduction carte étudiante
- Bibliothèques : médiathèque Poitiers, Bibliothèques CHU
- Associations : <http://asso.grandpoitiers.fr>

IV-5- Les représentants des étudiants

La participation dans des organisations associatives est le reflet d'un engagement social et participe à la démarche professionnalisante. L'IFE met à disposition un bureau et un tableau d'affichage situés à l'extrémité ouest de l'IRFPS, dont les modalités d'usage sont soumises à règlement intérieur.

L'élection des représentants de promotion

Les étudiants bénéficiant d'un mandat électif, bénéficient de 2 fois 2 jours d'absences autorisées, et d'autorisations exceptionnelles accordées par le directeur. Ils sont au nombre de quatre par promotion, deux titulaires et deux adjoints. Le choix du titulaire et du suppléant doit permettre une représentation des deux groupes constituant la promotion.

Les représentants des étudiants sont élus par un scrutin proportionnel à un tour. Les titulaires siègent à l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI).

IV-6- L'Instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI)

L'ICOGI est constitué de 3 sections relatives :

- Aux situations pédagogiques
- Aux situations disciplinaires
- A la vie étudiante.

La première réunion doit avoir lieu dans les deux mois qui suit le début de chaque année de formation.

Le règlement intérieur est défini par arrêté du 21 avril 2007. Il est signé par les étudiants après en avoir pris connaissance.

IV-7- Les associations étudiantes

- Au sein du centre régional de formation des professions de santé, plusieurs associations sont actives
- **IFSI** :
 - Nationale : Fédération Nationale des Etudiants en Soins Infirmiers (FNESI) - FNESI.org
 - Locale : L'Association des Etudiants de Poitiers en Soins Infirmiers (LASEPSI), basée au local des associations situé sous l'amphithéâtre de l'IRFPS
- **IFMEM** : AMEREP (Association des Manipulateurs d'Electroradiologie médicale, Ecole de Poitiers)
- **IFMK** : Association Des Etudiants Kinésithérapeutes (ADEK) - <http://www.adek-poitiers.fr/lassociation-des-etudiants/associations-liees/>
- **IFE** : Association Poitevine des Etudiants en Ergothérapie (APEE) ergoapee@gmail.com

ANNEXES

1. Règlement intérieur (transmis ultérieurement)
2. Informations pratiques